

**Arrêté du 22 décembre 2014 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité technique départemental de la Guyane
NOR : JUSK1440083A**

Le directeur interrégional, chef de la mission des services pénitentiaires de l’Outre-mer;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l’Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l’Etat ;

Vu l’arrêté du 3 juin 2014 modifié portant création des comités techniques dans les services relevant de la direction de l’administration pénitentiaire;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections des représentants du personnel au comité technique départemental de la Guyane, en date du 5 décembre 2014 ;

ARRÊTE

Article 1

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein du comité technique interrégional et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d’elles sont fixés comme suit :

SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLÉANT(S)
UNSa Justice (2 sièges)	M. René POLYDORE, major pénitentiaire au CP de Rémire Montjoly M. Willy CHARLES NICOLAS, surveillant principal au CP de Rémire Montjoly	Mme Salyna PRIMEROS, surveillante principale au CP de Rémire Montjoly M. Jacques DUCHEL, premier surveillant au CP de Rémire Montjoly
FO (2sièges)	Mme Nadine COLIN, surveillante au CP de Rémire Montjoly M. Gary CHRISPONTE, surveillant au CP de Rémire Montjoly	M. Emmanuel FLORENT, surveillant au CP de Rémire Montjoly M. Philippe LIBON, surveillant au CP de Rémire Montjoly

Article 2

Le directeur interrégional, chef de la Mission des services pénitentiaires de l’Outre-mer est chargé de l’exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 22 décembre 2014.

Le directeur interrégional,

Laurent RIDEL